



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 27

Membres présents: 25

Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2020-108  
Conseil Municipal du 30 Septembre 2020

**DATE DE CONVOCATION** : 24 Septembre 2020

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE –G. MIGNON - M. VILLEGER – MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU - G. MICHELY – JP DESLIAS – JF CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – E. PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO - H. ROSARIO – E. CLEMENTEL - S. RAYNAUD - C. NANGLARD - P. BERTON

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : S. DELIMOGES donne pouvoir à P. BERTON – C. RAFIN donne pouvoir à S. RAYNAUD

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: S. DELIMOGES – C. RAFIN

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : P. FRÉON

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC LE CENTRE DE FORMATION AGROCAMPUS DE SAINTONGE CFAA17 POUR UN APPRENTI.**

Le conseil municipal

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales

Considérant sa volonté de participer à la formation d'apprenti (le)

Considérant la proposition faite par l'Agrocampus de Saintonge CFAA17 de formation par apprentissage d'un apprenti

Considérant la volonté municipale de participer à la formation d'un apprenti

Après en avoir délibéré à 27 voix pour

Accepte la signature de la convention de formation par apprentissage présentée par l'Agrocampus de Saintonge CFAA17

Autorise le maire à signer ladite convention

Dit que les crédits nécessaire à la formation seront pris sur le budget principal de la commune

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE